



Souci pour recevoir mon salaire

Par **Cindy57000**, le 17/07/2011 à 12:13

Bonjour, j'ai un souci avec mon employeur. L'entreprise est actuellement en redressement judiciaire. Ne pouvant plus assurer le paiement de trois secrétaires, mon employeur a décidé d'en garder une seule. Je viens donc d'être licencié.

Ayant moins d'un an d'ancienneté dans la société, aucun reclassement particulier ne m'a été proposé. Je suis officiellement licencié depuis ce samedi (16/07/2011), recommandé reçu ce jour avec obligation de faire mon mois préavis à mon domicile.

Cependant gros problème, je suis payé tout les 10 de chaque mois et mon salaire du 10 juillet ne m'a toujours pas été versé. J'avais déjà eu le problème le mois précédent ou mon salaire m'a été versé le 28 juin après avoir fait clairement le forcing!

J'ai maintenant pas le choix de faire de même pour celle du 10 juillet et je crains pour celle du 10 août et également pour mon solde de tout compte (diverses sommes et 5 semaines de CP dû).

Je conçoit tout à fait que mon entreprise à des difficultés de trésorerie mais j'ai comme tout le monde des factures à payer et j'ai peur pour ces deux prochains mois. De plus dès que je contact mon employeur qui n'est jamais présent, j'ai droit à des menaces.

Quels est la procédures à suivre pour faire un dossier au prud'homme?
Dans mon cas puis-je faire une procédure en référé?

merci à vous

Par **P.M.**, le 17/07/2011 à 13:11

Bonjour,

Si l'entreprise est en redressement judiciaire, il faudrait savoir si la procédure de licenciement économique a été respectée et par qui...

De toute façon, je vous conseillerais dans un premier temps de contacter le mandataire judiciaire...

Par **Cindy57000**, le 17/07/2011 à 13:17

Bonjour, merci pour votre réponse.

Le licenciement à été fait dans les règles. Je vais appeler le mandataire judiciaire dès demain matin et je vous tiens au courant des suites.

Cordialement